

M. Pierre Micaux. Et, pourtant, cette circonscription compte une particularité tristement réputée : la maison centrale de Clairvaux.

Il vous souviendra, en effet, de Buffet et de Bontems. Ce n'est pas sans peine que je rappelle la mémoire de la petite infirmière venue pour les soigner, du jeune surveillant consciencieux — mémoire devant laquelle nous nous inclinons profondément — ces deux martyrs qu'ils avaient égorgés froidement, après leur avoir fait subir des sévices, des cruautés innommables.

Il vous souviendra encore de Fourcat et Vergeot qui, pour prix de leur évasion, mettaient en jeu la vie de plusieurs otages, parmi lesquels des surveillants, et narguaient la société du haut du mirador. Merci pour ces otages libérés sains et saufs grâce aux forces de gendarmerie qui ont su mettre fin radicalement à ces moments de terreur.

Cette première circonscription de l'Aube a été vraiment marquée par la haute, la suprême criminalité.

Patrick Henry était ressortissant du canton que je représente. Son crime, inutile de vous le rappeler, fut accompagné d'une froide préméditation, finement préparé, soigneusement calculé financièrement. Ce crime restera l'horrible de l'horrible, la noirceur de l'homme. Il avait estimé la valeur de la vie d'un enfant qu'il connaissait trop : 500 000 francs. Patrick Henry déclarait lui-même à la radio et à la télévision que l'assassin — qui était encore recherché au moment de son interview — méritait à coup sûr la peine de mort. Et ce serait pour vous, mes chers collègues abolitionnistes, le fait du hasard, la conséquence d'une hérédité, le résultat d'une condition sociale ?

Le groupe communiste soutient même, dans sa proposition de loi, que cette réalité est secrétée par la société capitaliste. Je demanderai au passage à ses élus la raison pour laquelle la peine de mort existe encore en U. R. S. S.

La carte mondiale des dictateurs a inspiré cet après-midi M. le garde des sceaux. Que n'a-t-elle inspiré les créateurs de l'I. V. G. !

Non, mes chers collègues ! A Bossancourt, commune de Patrick Henry, dès que l'on a su qu'il était le suspect n° 1, on était convaincu qu'il était l'assassin. Son passé, sa vie étaient des preuves suffisantes.

Non, mes chers collègues, la vérité est que Fourcat et Vergeot clamaient au micro, depuis le mirador, qu'ils n'avaient rien à perdre, contrairement à leurs otages.

Non, mes chers collègues ! Je vous affirme que Buffet a déclaré au procureur général qu'au cas où on ne le tuerait point « il en aurait douze autres ».

Telle est la réalité qui se traduit dans le sondage de ce matin : 62 p. 100 des Français répondent qu'ils désapprouvent votre projet. Et parce que vous le savez, vous ne voulez pas de référendum, vous vous abritez derrière la Constitution.

M. Robert Badinter, garde des sceaux, ministre de la justice. Le moyen de faire autrement ?

M. Pierre Micaux. Je dis qu'il y a d'abord tricherie : le projet socialiste sur la décentralisation prévoit la consultation du peuple sur les grands problèmes, tel celui de l'énergie. Pourquoi pas sur la peine de mort ? Nombreux sont ceux de chez vous qui le souhaitaient avant les dernières élections. Mais, pour vous, ce serait trop risqué maintenant ! Ce refus de référendum est anti-démocratique. Vous semblez, en effet, considérer au fond de vous-mêmes que les Français n'ont pas un niveau intellectuel suffisant pour en traiter.

M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur. Arrêtez, monsieur Micaux. Vous dépassez la mesure !

M. Pierre Micaux. Seraient-ils aussi ignares au moment des élections présidentielles ou législatives, lorsque votre satisfaction politique exige le contraire ?

J'ajoute qu'il y a duperie. En effet, je suis de ceux, et ils sont nombreux, monsieur le ministre, qui aimeraient savoir pour quelles raisons vous n'avez pas fait partie du premier gouvernement Mauroy. J'imagine votre réponse sans grand risque d'erreur. Avant les élections législatives, votre présence dans ce gouvernement aurait fait perdre des voix à votre groupe. On a préféré attendre et aller « à la pêche aux voix ». (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur. N'importe quoi !

M. Pierre Micaux. Alors que l'on ne nous dise pas, comme c'est écrit dans l'exposé des motifs du projet de loi, que le peuple français a été questionné deux fois globalement, donc sur la peine de mort. Les Français ont voté à coup sûr contre le chômage et pour une amélioration du pouvoir d'achat. Mais le 10 mai, ils n'ont pas aboli la peine de mort.

La réalité est la suivante : votre idéologie doit passer envers et contre tout, comme dans tous les domaines que vous traitez actuellement. Tant mieux pour les assassins. Leur jour annuel férié et chômé devrait être fixé au 17 septembre. Tant pis pour la réalité que sont les victimes, les innocents. Tant pis pour la sécurité des Français, tant pis pour la conscience de chacun puisque au parti socialiste et au parti communiste on n'a pas pu conserver sa liberté de vote et que la discipline fait loi. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Au contraire, il serait indispensable de maintenir, autant de temps qu'il le faudra, une épée de Damoclès au-dessus de la tête des assassins. En dix ans, 9 231 personnes ont comparu sous l'accusation d'un crime punissable de la peine de mort et il y a eu sept exécutions capitales.

Les jurés, la Cour de cassation, la grâce présidentielle constituent un ensemble sérieux, qui n'est pas outrancier, alors que, depuis dix ans, les crimes de sang ont augmenté de 63 p. 100.

Qu'en est-il de la peine de substitution ? Votre projet n'en souffle mot.

La réalité est qu'il existera malheureusement demain des docteurs Petiot, avec leurs cinquante cadavres, qu'il existe un criminel dans la région de Béziers, la conscience chargée de six nouveaux meurtres, tout simplement parce qu'un condamné à mort gracié n'effectue en moyenne que quinze ans de réclusion — treize au minimum, vingt-trois au maximum — tout simplement parce qu'un prisonnier n'a qu'une idée, s'évader, sans parler des permissions, trop souvent mises à profit pour recommencer. Cela fait partie de la réalité, celle d'hier, d'aujourd'hui et probablement de demain. Votre projet de loi traduit la hâte, la précipitation.

Français, sachez encore, parce qu'on ne vous le dit qu'en filigrane et non dans le texte du projet, que le traître qui, en période de guerre, aura fait massacrer son régiment sera le seul à conserver sûrement la vie : il bénéficiera de la loi dont nous discutons, aujourd'hui.

M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur. Vous n'avez pas écouté !

M. Pierre Micaux. Si, j'ai écouté.

M. Raymond Forni, président de la commission, rapporteur. Vous n'avez pas écouté, sinon vous ne diriez pas cela.

M. Pierre Micaux. Il n'est pas sérieux, monsieur le ministre, d'attendre une guerre pour combler ce vide très grave.

Avec un certain illogisme, d'ailleurs, nos gouvernants s'accorderont le droit de lâcher des bombes atomiques, tuant des millions d'hommes.

En conclusion, monsieur le ministre, mes chers collègues, il ne peut y avoir en France deux droits : celui de vivre pour qui assassine et celui de mourir silencieusement pour qui est tué.

M. le président. La parole est à M. Odru.

M. Louis Odru. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, il appartiendra donc à la représentation nationale, à l'issue d'un débat où les différents arguments se seront exprimés, de décider par un vote l'abolition de la peine de mort en France. C'est le rôle des élus du suffrage universel de prendre une telle décision.

A cet égard, l'argument d'un déphasage entre l'opinion publique et la représentation nationale pour repousser la conclusion d'un débat ouvert depuis si longtemps ne nous semble pas fondé.

D'abord, parce que c'est le suffrage universel qui a envoyé dans cette assemblée une large majorité favorable à l'abolition.

Ensuite, parce que les changements d'attitude de l'opinion à l'égard de la peine de mort — soulignés par les sondages — doivent être appréciés au regard du fait qu'il n'y a pas eu au cours des dernières années une présentation objective, impartiale, par les médias de ces problèmes et que les gouvernements précédents ont contribué à une dramatisation qui devait servir directement leur influence politique.

Des sondages qui demandent une réponse par oui ou par non à une question ne permettent pas de cerner la complexité des attitudes individuelles face à la peine capitale. Et je ne suis nullement convaincu qu'un sentiment de vengeance, une volonté d'élimination par la mort des individus dangereux animent la majorité des Français.

Mes amis communistes et moi-même, nous sommes prêts à prendre nos responsabilités en votant le projet de loi. C'est une décision que nous prenons en conscience, pour des raisons qui tiennent à notre éthique politique et morale, comme à la situation présente et à l'évolution prévisible de notre société fran-